



14ème législature

Question N° : 103412	De M. Alain Gest (Les Républicains - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé	Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique > santé	Tête d'analyse >maladies rares	Analyse > prise en charge. cystite interstitielle.
Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet du syndrome de la « vessie douloureuse » aussi appelé cystite interstitielle. Cette maladie, douloureuse, handicapante, peut se contracter sans raison apparente et à n'importe quel âge. Le syndrome se caractérise par de nombreux symptômes douloureux et invalidants. La cystite interstitielle, qui touche plus de 10 000 personnes dans notre pays, peut constituer un véritable handicap physique et social affectant un très grand nombre d'aspects de la vie : travail, vie sentimentale, loisirs, sommeil, déplacements, etc. Devant des traitements qui ne sont pas curatifs et qui soulagent peu, il lui demande ce qu'elle compte mettre en place pour aider les malades à combattre ce syndrome.